



S₃ de Grenoble

Bulletin N° 203 de Janvier 2013

Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

Meilleurs vœux 2013

Éditorial

Le changement, c'est maintenant, c'est l'action !

Nous avons connu, cette rentrée, l'une des pires de la décennie, la dernière de l'ère Sarkozy. La prochaine va se construire dans les jours et les mois qui viennent, a priori sur des bases différentes, puisque le candidat Hollande a fait de l'École un dossier prioritaire.

Qu'en est-il ? Toujours l'affirmation de la nécessaire austérité, déclinée notamment avec le pacte de compétitivité qui va encore ponctionner les services publics de 10 milliards d'euros au profit des entreprises privées. **Le projet de refondation de l'École** présenté met un coup d'arrêt à la casse de l'École, mais **se caractérise par son absence d'ambition pour le Second degré** : on retrouve le vieux projet (*années soixante*) d'un collège primarisé et d'un lycée d'où disparaît la voie technologique, conçu par rapport à la licence universitaire. Cette conception du Second degré d'une part ne donne pas les signes attendus de rupture avec la loi Fillon et les « réformes » enclenchées, et surtout, tourne le dos aux besoins d'élévation de qualification du pays.

De fait, dans notre ministère, la volonté est affichée d'en finir avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite et il y a des créations de postes, 171 pour notre académie (*350 lycées et collèges dans notre académie*). Il faut également rappeler les augmentations généralisées d'effectifs. Cela signifie en clair que ces moyens permettront d'installer les stagiaires, si jamais on arrive à en recruter, et qu'ils constitueront les moyens supplémentaires par rapport à cette rentrée. Le progrès, c'est l'inversion théorique du curseur et la volonté de

porter un coup d'arrêt à la casse du service public d'Éducation. Mais la **gravité de la crise des recrutements est telle** que la difficulté reste entière. Plus de 700 postes sont restés vacants à l'issue des concours et nous avons les plus grandes craintes pour cette année. Compte-tenu des effectifs en hausse, des heures supplémentaires toujours pléthoriques, des nombreux compléments de service, **nous ne pouvons accepter l'idée d'une rentrée qui se résumerait à passer de Chatel à « PAYONS » !**

Le projet de loi de refondation de l'École, jusqu'à maintenant, **ne prend pas la mesure de cette crise**. Il ne prend pas à bras le corps la nécessité cruciale d'opérer des **pré-recrutements** pour reconstituer des viviers, il n'envisage pas d'**amélioration des conditions d'exercice** et fait aveu d'impuissance sur la question des **salaires**, au moment même où des voix autorisées expliquent qu'on ne pourra pas voir s'installer de jeunes médecins dans certaines zones du territoire sans envisager pour eux un salaire de 4600 € mensuels - *chacun appréciera* -, ou encore, voudraient nous rejouer la rengaine du « *travailler autrement* »... Ces éléments sont au cœur du problème, et nécessitent une inversion radicale si l'on veut endiguer la pénurie d'enseignants, pénurie qui franchit un niveau jamais atteint et interroge sur l'avenir pour nos jeunes : auront-ils encore des profs ? Serons-nous en capacité de former suffisamment de jeunes qualifiés pour répondre aux besoins du pays ?

- Corinne BAFFERT -

Pour toutes ces raisons, le Snes et la FSU, avec Solidaires et la CGT, appellent à une journée de grève, le 31 janvier

- **Sur l'emploi dans la Fonction publique** : si les créations dans certains secteurs vont dans le bon sens, les suppressions qui continuent dans d'autres les mettent gravement en péril. Les conditions d'exercice (*new management public...*) doivent être améliorées
- **Sur les salaires et le pouvoir d'achat** : il faut en finir avec le gel du point d'indice, le blocage des carrières et la non-reconnaissance des qualifications
- **Le jour de carence**, mesure inique et inefficace, condamné par tous les syndicats et le mouvement mutualiste, rejeté par la majorité actuelle lors de sa mise en place, n'est toujours pas abrogé.

Le changement de cap est indispensable, et seul l'engagement des personnels dans l'action peut permettre d'obtenir des avancées sur ces questions majeures.

Le changement reste à conquérir

Tribune *École Émancipée*

C'est avec des accents sarkoziens que Hollande est allé visiter la « France qui se lève tôt » pour l'assurer que le gouvernement est au travail sur le front de la compétitivité... Mais l'agitation présidentielle est à la mesure de son inaction concrète : les salariés de la raffinerie Pétroplus de Petite-Couronne ont pu le constater.

Depuis 8 mois, nous avons pu constater que le moindre battement d'aile de « pigeon » faisait perdre ses moyens au gouvernement qui cherche avant tout à satisfaire aux attentes des agences de notation, des marchés et du MEDEF, et n'a pas hésité un instant à ratifier le TSCG ou l'accord avec Mittal sur Florange.

Des changements attendus comme la suppression de la journée de carence ou de la « nouvelle gouvernance » ne sont même pas à l'ordre du jour dans la Fonction Publique. En matière de droits, un changement du sort réservé aux sans-papiers qui n'aurait pourtant pas coûté un sou laisse place à une intolérable continuité avec la politique du précédent gouvernement.

L'austérité qui aggrave la crise

L'austérité est plus que jamais à l'ordre du jour. Le pacte de compétitivité est un cadeau fiscal à fonds perdus au patronat sur le dos des salariés et des ménages. Nous paierons doublement la facture : perte de revenus et perte de services publics. En attendant une grande « réforme » du marché du travail, une remise en cause du SMIC, une énième « réforme » de la Sécu et des retraites dans la même veine que les précédentes, et un nouvel acte de décentralisation qui signifie désengagement de l'État, accroissement des inégalités territoriales et déficit démocratique. Les vieilles recettes libérales, plus que jamais à l'œuvre, accentueront les effets de la crise.

Quant aux ministères dits « prioritaires », l'affichage relève du trompe-l'œil : la refondation de l'École reste du Fillon toiletté avec au bout du quinquennat 20 000 postes en moins par rapport à 2005 et une démographie scolaire qui aura partiellement annulé les effets attendus des créations de postes. Dans la Justice, la construction de nouvelles prisons absorbera l'essentiel de la priorité.

« Refondation » de l'École :

Un projet éducatif toujours libéral

L'Éducation a bien besoin d'une « refondation » pour et avec les élèves et les personnels. On en est loin avec les politiques éducatives que ce gouvernement met en place, en continuité avec les orientations précédentes. Même conception globale basée sur le socle commun de compétences avec une limite à la fin du collège pour les uns et le bac + 3 pour les autres. Même pilotage (*gouvernance, autonomie, contractualisation*),

même logique d'individualisation, même idée fondamentalement libérale que l'École sert à révéler des talents innés selon une conception qui exonère la société et l'École de leurs responsabilités. Même refus de favoriser le travail en équipe : ainsi, sur les questions de violence ou de décrochage, il invente un responsable sécurité (*Agents de Préventions Sécurité*) et un responsable décrochage scolaire dans les ZEP. Cela rappelle les conceptions qui présidaient à la mise en place des RAR ou des ECLAIR.

Des points essentiels comme la durée et le contenu des cycles au collège ne sont pas inscrits dans la loi mais seront fixés par décret. D'autres, comme l'orientation et la formation professionnelle, sont assujettis à la prochaine phase de décentralisation, ce qui contribuera à rendre le système éducatif encore plus inégalitaire et soumettra la formation des élèves aux intérêts du patronat et des pouvoirs locaux. C'est toute la finalité de l'École qui est tournée vers l'employabilité, le monde du travail étant désormais omniprésent dès la 6^{ème}... Désengagement de l'État, autonomie et compétitivité pour un système scolaire assujetti aux règles néolibérales : ce projet n'est pas le nôtre.

L'heure est à la mobilisation

Il faut convaincre que le changement ne résultera que de la capacité du mouvement social à faire plier le gouvernement, et qu'il est possible de gagner... À condition d'ouvrir l'épreuve de force...

Après la grève du 31, il faut proposer très vite d'autres rendez-vous. Le 31 doit être lié aux questions éducatives et peut être le départ d'une lutte prolongée en proposant aux personnels des suites à débattre dans les AG.

Il faut construire une plateforme de mobilisation pour une action de grève et de manifestation avant le vote de la loi. Si nous ne menons pas la bataille idéologique pour l'École, nous laissons le terrain aux organisations qui veulent accompagner la réforme Peillon.

Cette mobilisation doit être celle de toute l'Éducation et de tous ses personnels, donc a minima portée par la FSU, dans le cadre unitaire le plus large possible. Cela veut dire travailler à la convergence de vues dans la fédération et élaborer des plateformes incluant les préoccupations de toutes les catégories de personnels et de tous les niveaux : de la maternelle à l'université.

- Jean-Paul MARTENOT,

pour les élus École Émancipée à la CA -

QUE FAIRE ?

Tribune *Unité et Action*



PARTICIPER AU DÎNER DE TÊTES ?

Faut-il attendre comme les tenants du « réformisme » bien pensant ?

Comme ceux qui croient

Comme ceux qui croient croire

Comme ceux qui croa-croa,

Comme ceux qui chantent en mesure

Comme ceux qui brossent à reluire ?

Faut-il écouter la chanson des têtes médiatiques ?

Ceux qui pieusement,

Ceux qui copieusement,

Ceux qui Mali-gnement

Ceux qui tricolorent,

Nous annoncent que ça n'ira pas mieux demain, mais en 2014 ?

CHANTER TINA ?

{ *TINA* : « *There is no alternative* » }

Le changement, ce serait du flan ?

Il y aurait d'autres dindons et pigeons ?

S'il y en a autant, il y aura aussi quelqu'un pour tirer les marrons du feu.

Nous avons donc tous intérêt à ne pas laisser croire au gouvernement que le leitmotiv du « *Pas d'alternative* » suffit à justifier l'absence des mesures de justice, d'égalité et démocratie. Nous avons donc intérêt - individuellement comme collectivement - à ne pas laisser s'installer la désespérance. Cela suppose d'engager le combat syndical pour obtenir enfin des avancées qui à leur tour en appelleront d'autres dans d'autres secteurs :

c'est cette perspective qu'ouvre l'appel unitaire de la FSU, la CGT et Solidaires.

AGIR, AGIR, AGIR DE NOUVEAU !

Plus que jamais il faut agir collectivement pour ne pas laisser le terrain au Medef, aux financiers, aux réformateurs de la Modernisation de l'Action Publique (*la MAP, version repeinte en rose de la RGPP*), aux chantres de la rigueur budgétaire qui nous sauvera tous. Comme elle a sauvé la Grèce ?

C'est pourquoi, il faut sortir de l'expectative et réclamer haut et fort les mesures nécessaires pour améliorer nos conditions de travail, nos salaires et nos pensions. C'est pourquoi, il faut exiger des créations d'emplois à la hauteur des besoins dans les Services Publics ainsi que la suppression du jour de carence.

Clamons que l'Éducation, ça ne se solde pas : l'Orientation et les lycées professionnels ne doivent pas passer sous la tutelle des Régions. Nous n'avons aucune raison d'accepter en 2013 ce que nous avons refusé en 2003 !

TOUS EN GRÈVE ET EN MANIF, LE JEUDI 31 JANVIER 2013 !

- Jean-Louis MOLLARD (et Jacques PRÉVERT). -

Les agrégés de l'académie de Grenoble encore privés de leur part de promotion Hors-Classe en 2012.

Depuis plusieurs années, le nombre de promotions à la Hors-classe est calculé nationalement sur la base d'un ratio promu / promouvables (*tous les agrégés ayant atteint l'échelon 7 de la classe normale*). Cette gestion nationale permet, chaque année, à 7 % des agrégés promouvables d'être promu à l'issue de la CAPN. Cette promotion se fait sur la base d'un barème¹ qui tient compte de l'ancienneté (*sous certaines conditions*), de la note globale et de « l'appréciation du Recteur », le Recteur demandant leur « avis » aux chefs d'établissement et aux IA-IPR.

Même s'il est national, ce mode de gestion devrait donc permettre à environ 7 % des promouvables de chaque académie d'obtenir cette promotion. Cependant une part importante du barème étant accordée à « l'appréciation du Recteur », le nombre de promotions obtenues dans une académie va dépendre de la façon dont le Recteur distribue ses appréciations les plus valorisantes en termes de points de barème. S'il les fait porter sur des collègues ayant atteint l'échelon 11, ceux-ci auront sur les autres éléments, un barème suffisant et seront promu, s'il les fait porter sur des collègues n'ayant pas atteint cet échelon ces candidats, comparés aux agrégés des autres académies, n'auront pas un barème suffisant pour être promu en CAPN et l'académie comptera peu de promotions.

Pour les agrégés de Grenoble, depuis plusieurs années, le compte n'y est pas !

Académie de Grenoble					NATIONAL
Effectifs	Nombre total d'agrégés promouvables	Nombre d'agrégés à l'échelon 11	Nombre de promu	Promu / Promouvables Ratio académique	Ratio Promu / Promouvables
2009	1780	342	127	7,13%	7,00%
2nd degré	1477	289	111	7,52%	
SUP	303	53	16	5,28%	
2010	1714	293	87	5,08%	7,00%
2nd degré	1419	231	69	4,86%	
SUP	295	62	18	6,10%	
2011	1692	269	115	6,80%	7,00%
2nd degré	1410	215	92	6,52%	
SUP	282	54	23	8,16%	
2012	1676	227	105	6,26%	7,00%
2nd degré	1404	187	84	5,98%	
SUP	272	40	21	7,72%	

C'est un véritable choix politique d'appréciation qui reconnaît insuffisamment « les mérites » des collègues les plus avancés dans la carrière. En attribuant près de la moitié de ses appréciations « *exceptionnel* » à des collègues n'ayant pas atteint l'échelon 11 (*par exemple, à l'issue de la CAPA 2012*) le Recteur prive ainsi les agrégés de l'académie de Grenoble de leur part de promotions à la Hors-classe.

Ce sont nombre de collègues les plus avancés dans la carrière qui sont ainsi écartés de cette promotion sans que quelque reproche ne leur ait été signifié, on ne leur attribue simplement pas l'appréciation suffisante.

Les agrégés du Second degré font particulièrement les frais de cette politique avec seulement 4,86 % de promu en 2010, 6,52 % en 2011 et 5,98 % à l'issue de la CAPN 2012².

Cette procédure de reconnaissance du « mérite » au niveau académique ne creuse pas seulement des inégalités entre les académies, mais la politique du Recteur crée en outre des disparités entre les disciplines à l'intérieur de l'académie. (*voir tableau ci-dessous*)

CAPA 2012 Répartition par disciplines avec au moins 5 agrégés à l'échelon 11 (2nd degré)	ACA GRENOBLE	Ratio Promu / Promouvables
	2nd degré	discipline
	Anglais	10,2%
	Eco.Gén.	7,5%
	Ed. musicale	7,4%
	EPS	8,3%
	HG	4,6%
	Lettres	7,7%
	Maths	2,7%
	Physique	4,9%
STI	8,8%	
SVT	5,8%	

Lors de la CAPA 2012, le Recteur a accepté de modifier 11 appréciations mais n'a pas voulu donner suite à nos autres propositions de modifications malgré nos interventions pour obtenir qu'en 2012 les agrégés de Grenoble aient accès à la Hors-classe à égalité avec ceux des autres académies.

La circulaire 2013 du nouveau ministre, contient à nouveau les phrases

« Vous veillerez en conséquence à reconnaître les mérites des professeurs agrégés les plus expérimentés et les plus qualifiés. Vous porterez une attention particulière à l'examen des dossiers des professeurs agrégés qui, lauréats du concours de l'agrégation, ont parcouru l'ensemble des échelons de la classe normale et dont les mérites sont avérés. » qui avaient été supprimées l'an dernier. Cependant, elle ne remet pas en cause le système de barème reposant en partie sur l'appréciation du Recteur.

Alors que l'élargissement du contingent de la Hors-classe a été obtenu par nos luttes comme élément de réponse à nos revendications concernant la revalorisation collective de nos traitements, l'administration, sous couvert de gestion au mérite, fait des économies sur notre dos en écartant un grand nombre de collègues de ce nécessaire débouché de carrière.

Au moment où le contingent de promotions permettrait de nommer tous les collègues 11^{ème} échelon avec 4 ans d'ancienneté (*seuls bénéficiaires immédiats des effets financiers de la Hors-classe*), il faut donc construire des actions collectives pour obtenir du Recteur qu'il porte ses meilleures appréciations sur les collègues les plus avancés dans la carrière lors de la campagne 2013, pour que la Hors-classe puisse au mieux jouer son rôle dans la revalorisation de nos rémunérations.

- Nicolas RIPERT -

1. Pour plus de détails voir l'article : <http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?article1028>
2. Compte rendu de la CAPN 2012 : <http://www.snes.fr/Capn-Hors-Classe-Agreges-2012.html>

- Texte présenté par U.A. et adopté à la CA académique -

Nous avons connu, cette rentrée, l'une des pires de la décennie, la dernière de l'ère Sarkozy. La prochaine va se construire dans les jours et les mois qui viennent, a priori sur des bases différentes, puisque le candidat Hollande a fait de l'École un dossier prioritaire.

Qu'en est-il ? Toujours l'affirmation de la nécessaire austérité, déclinée notamment avec le pacte de compétitivité qui va encore ponctionner les services publics de 10 milliards d'euros au profit des entreprises privées. Le projet de refondation de l'École présenté met un coup d'arrêt à la casse de l'École, mais se caractérise par son absence d'ambition pour le Second degré : on retrouve le vieux projet (*années soixante*) d'un collège primarisé et d'un lycée d'où disparaît la voie technologique, conçu par rapport à la licence universitaire. Cette conception du Second degré n'est pas en rupture véritable avec la loi Fillon, voire tourne le dos aux besoins d'élévation de qualification du pays, à commencer par notre propre secteur, qui n'est évidemment pas le seul. Certes, dans notre ministère, la volonté est affichée d'en finir avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite et il y a des créations de postes, 171 pour notre académie (*350 lycées et collèges dans notre académie*). Cela signifie en clair que ces moyens permettront d'installer les stagiaires, si jamais on arrive à en recruter, et qu'ils constitueront les moyens supplémentaires par rapport à cette rentrée. Le progrès, c'est l'inversion théorique du curseur, et la volonté de porter un coup d'arrêt à la casse du service public d'Éducation. Mais, ce qui vaut pour notre ministère « prioritaire » ne vaut pas pour toute la Fonction publique où les créations sont financées par des suppressions dans d'autres ministères, les mettant par là gravement en péril. Cette rigueur budgétaire marque l'absence d'une véritable rupture avec la politique antérieure.

Par ailleurs, dans notre secteur, le problème qui reste entier, c'est la crise de recrutement. Plus de 700 postes sont restés vacants à l'issue des concours 2011-2012 et nous avons les plus grandes craintes pour cette année.

Le projet de loi de refondation de l'École, jusqu'à maintenant, ne prend pas la mesure de cette crise. Il ne prend pas à bras le corps la question des pré-recrutements, il n'envisage pas d'amélioration des conditions d'exercice, il fait aveu d'impuissance sur la question des salaires. Tous éléments qui sont au cœur du problème, et nécessitent une inversion radicale si l'on veut endiguer la pénurie d'enseignants, pénurie qui franchit un niveau jamais atteint et interroge sur l'avenir pour nos jeunes : auront-ils encore des profs ? Serons-nous dans la capacité de former suffisamment de jeunes qualifiés pour répondre aux besoins du pays ?

L'avant-projet de loi sur l'acte III de la décentralisation confirme les nombreuses craintes sur l'avenir des CO-Psy et des DCIO réduisant l'Orientation scolaire à une éducation à l'Orientation assurée par les enseignants et plaçant les personnels sous une double tutelle État / Région, en faisant la part belle à l'apprentissage.

Pour toutes ces raisons, le Snes et la FSU, avec Solidaires et la CGT, appellent à une journée de grève le 31 janvier

- **Sur l'emploi dans la Fonction publique : si les créations dans certains secteurs vont dans le bon sens, les suppressions qui continuent dans d'autres les mettent gravement en péril. Les conditions d'exercice (new management public...) doivent être améliorées**
- **Sur les salaires et le pouvoir d'achat : il faut en finir avec le gel du point d'indice, le blocage des carrières et la non-reconnaissance des qualifications**
- **Le jour de carence, mesure inique et inefficace, condamné par tous les syndicats et le mouvement mutualiste, rejetée par la majorité actuelle lors de sa mise en place, n'est toujours pas abrogé.**

Cela doit se traduire par :

- **La fin des compléments de service, l'arrêt de la remise en cause de la définition de nos obligations de services (*tentatives de majoration liée aux groupes...*) et du chantage aux temps partiels, tout cela pour faire absorber des heures supplémentaires toujours pléthoriques ;**
- **La mise en place de véritables pré-recrutements et la prise en compte des services de contractuels et de vacataires dans le reclassement des stagiaires.**
- **Le respect de nos métiers qui ont subi un déclassement salarial et de nos qualifications à travers notamment des mesures catégorielles.**

La CAA appelle les S1 à organiser une heure mensuelle d'information syndicale pour mobiliser les collègues et organiser les manifestations du 31 janvier.

Il faut tout faire pour réussir cette journée de grève et multiplier les interventions auprès des parlementaires afin de peser sur le débat à l'Assemblée sur la loi de refondation et les futurs textes sur la réforme de l'État.

Ce rendez-vous est la première étape d'une mobilisation longue de toute la profession pour convaincre de la nécessité de l'investissement éducatif, de l'élévation des qualifications. La CAA invite à débattre des poursuites d'action, tant au niveau local sur la préparation de la rentrée 2013, qu'au niveau national en vue de peser sur les négociations qui doivent impérativement s'ouvrir.

Votes - Pour : unanimité (23) / Contre : 0 / Abstention : 0 / Refus de vote : 0

Engagez-vous, qu'y disait !

« Je lance un appel solennel à la jeunesse : nous avons besoin de nouveaux hussards noirs. Nous avons besoin de la jeunesse française pour redresser la France » proclamait Vincent Peillon dans un amphithéâtre parisien pour le lancement de la nouvelle campagne de com' sur le recrutement. Cette phrase rompt avec son adresse aux stagiaires de l'académie de Créteil, quelques jours avant la rentrée : « Vous êtes la dernière génération sacrifiée ».

Les stagiaires de cette année ont tout le loisir de mesurer l'écart entre ces proclamations. Une décharge symbolique de 3 heures, un temps de formation d'une journée par semaine qui s'ajoute aux 15 heures devant les élèves, des postes sur plusieurs établissements... Le bilan n'est plus à faire et le ministère, suivi par son néo vieil ami du rectorat, peut se défausser sur son prédécesseur et sur la situation catastrophique qu'il lui a laissée en matière de postes et de recrutements.

Mais il y a des mesures qui tiennent plus du symbolique que du budgétaire et qui simplifieraient la vie à de nombreux stagiaires. Pour le CLES, le rectorat n'était toujours pas capable, à Noël, d'avoir une vision globale de la crise et annonce aux stagiaires, en ces premiers jours de janvier, leur situation vis-à-vis de ces certifications (*si tel ou tel crédit d'enseignement suffit à la validation du CLES*). De parole de stagiaires, ce sont les plus anciens - qui ont fait leurs études avant la fin de la réforme LMD - qui en pâtissent le plus. Après le cadeau de Noël du refus de prendre en compte leurs services de contractuel pour leur avancement, voici les vœux de Monsieur le Recteur, avec l'invitation à se remettre aux langues vivantes après plusieurs années d'interruption et cela... à Tournon sur Rhône pour des stagiaires grenoblois. On peut légitimement se poser la question de l'utilité d'une certification en langues pour enseigner la SVT ou la Géographie, et on aura vite compris qu'en matière de développement durable, le rectorat a de gros progrès à faire.

La mobilisation de la FSU porte cependant ses fruits ; après l'élargissement des possibilités d'équivalence pour le CLES, la DGRH a annoncé en CTM qu'elle cherchait « une solution humaine afin qu'aucun stagiaire ne soit refusé à cause de la non-détention de ces compétences ».

Où sont alors nos nouveaux hussards de la République ? Pour ceux qui ont passé les concours en novembre... rien de bien nouveau. On sacrifie une nouvelle année... Peillon, pour se consacrer aux concours 2013-2 : nouvelle campagne de com', affichage d'une formation rémunérée, etc. Et des étudiants qui ne savent plus où aller... Les maquettes de master sont chamboulées et les étudiants en M1 se retrouvent à préparer leur M1 et le concours, sans aucune articulation. On atteint des sommets avec les stages en observation dans les établissements. Devant la charge de travail, les étudiants en stage d'observation se retrouvent à bachoter au fond de nos salles entre deux cours, pour nous annoncer qu'ils ne pourront pas venir plus d'une journée par semaine pour suivre une séquence pédagogique car l'université ne sait plus comment faire... Mais, rassurons-nous. En cas de réussite aux concours, ces étudiants auront la possibilité de s'inscrire en M2 pour préparer leur oral d'admission. Et, comme le rappelle le ministère, « les étudiants pourront devenir agents contractuels – comme cela se fait dans le cadre des Masters en alternance – effectuer des stages en responsabilité

correspondant à un tiers-temps de service d'enseignement, rémunérés à hauteur d'un mi-temps. »

La question des inscriptions aux concours reste entière. Mais une chose est sûre, Peillon aura trouvé avec ces étudiants les nouveaux hussards noirs, car pour se former dans de telles conditions, il faut vraiment avoir la morale laïque chevillée au corps !

DésESPERer la formation

La FSU et ses syndicats se sont adressés aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur pour contester la méthode des discussions autour des ESPE chargées de remplacer les IUFM (*transmission tardive des textes, cloisonnement des réunions...*). La FSU a rappelé ses propositions pour la formation des enseignants et CPE, alors que les ministères s'entêtent dans un projet qui ne permettra en rien une réelle amélioration de la formation des enseignants, ni une réelle démocratisation de nos métiers pour lesquelles les conditions de formations initiales sont un maillon essentiel : absence de pré-recrutements, impossibilité d'une formation intégrée (*disciplinaire et professionnelle à la fois*), ainsi que la formation à et par la recherche. Pour résumer, une formation proche de celle des anciens IUFM avec un stage en responsabilité plus lourd. Le tout dans un manque total de démocratie, avec la possibilité de mettre en place les ESPE localement, sans le contrôle des élus, des personnels et des usagers. Rien n'est tranché, c'est à nous de reprendre les rênes.

Emplois d'Avenir Professeur :

ce ne sont pas des pré-recrutements !

Les chefs d'établissement commencent à être contactés par les futurs Emplois d'Avenir, pré-recrutés par le rectorat. Annoncés comme des pré-recrutements par le ministre, les EAP sont bien loin des solutions acceptables et positives pour démocratiser nos métiers.

Ces nouveaux contrats de droit privé s'adressent aux étudiants boursiers se destinant aux métiers de l'enseignement. Encore un dispositif précaire de plus, dont les étudiants les plus fragiles socialement sont les premières victimes, alors que le retour à un statut des MI-SE rénové est une des réponses aux problèmes de constitution des viviers pour nos métiers dans toutes leurs dimensions.

Par son action nationale, le SNES a pu limiter les fonctions de ces futurs EAP en limitant leur intervention à des fonctions d'appui et en faisant inscrire noir sur blanc l'impossibilité de se trouver en responsabilité devant des élèves. Un tuteur, indemnisé, est chargé d'accompagner l'EAP.

Dans notre académie, le rectorat a fait le choix d'affecter principalement dans les collèges et lycées les étudiants de maths, lettres et langues vivantes, car ce sont des disciplines déficitaires. Pourquoi ce choix alors que ces étudiants, sur le papier, ne peuvent pas être en responsabilité d'élèves ?

Le SNES appelle les collègues à défendre ces étudiants dans les établissements et à débattre collectivement des modalités pour faire respecter leurs droits (*vote en CA avec explication de vote, tutorat...*) et bien sûr à les syndiquer !

- François LECOINTE -

À l'heure où nous imprimons le bulletin, la circulaire nationale sur les EAP n'a pas été publiée. Consultez le site académique : www.grenoble.snes.edu / **Stagiaires / Formations**

RETRAITES, BAISSÉ PROGRAMMÉE

Pourcentage de liquidation de la pension

Le tableau et le graphique ci-dessous illustrent l'évolution du pourcentage de liquidation de la pension des retraités de l'État mis en retraite pour ancienneté de service. Ces données nous sont fournies par le dernier rapport sur les pensions de retraite de la Fonction publique. La vision du « *nuage de points* », qui représente la série statistique double du tableau, provoque chez le professeur de mathématiques, ou d'économie, ou d'histoire, ... un réflexe professionnel irrésistible : il faut absolument déterminer l'équation de la droite de régression (*qui, en l'occurrence, porte bien son nom*). Ce calcul est devenu, avec l'invasion des calculatrices scientifiques et des ordinateurs, un exercice tout à fait élémentaire que l'on se doit de proposer aux élèves comme exemple très concret de situation où les mathématiques s'appliquent et permettent de se projeter dans le futur. Il suffit de rentrer les couples de la série double dans la machine et celle-ci vous calculera, entre autres, le coefficient de corrélation r et les constantes a et b de l'équation de la droite de régression.

On obtient, en arrondissant, $r = -0,92$ donc une forte corrélation négative (*évidemment !*) et puis $a = -0,313$ et $b = 696,31$ donc l'équation de la droite de régression : $y = -0,313x + 696,31$ (*en notation française*).

Constats, commentaires et projections

Le tableau confirme d'emblée que, déjà en 2003, année de la première réforme des retraites s'attaquant explicitement aux fonctionnaires, le taux moyen de liquidation de la retraite de 70,28 % était déjà bien au-dessous du taux maximum de 75 % (*sans bonifications, majorations, ...*). En 2013, moins de 30 % des retraités de la Fonction publique de l'État partiront avec un taux de pension supérieur ou égal à 75 %, un taux qui est devenu inaccessible et donc totalement virtuel pour plus de 70 % des futurs retraités. Le rapport nous apprend que seulement

29 % des hommes et 24,4 % des femmes sont partis en 2011 avec une pension « *complète* ». Et cela, si l'on écarte de la statistique l'afflux de départs forcés de mères de trois enfants résultant de la suppression de la possibilité de départ anticipé dans la réforme Sarkozy, avec une augmentation de l'âge moyen de départ de 60,2 ans en 2010 à 61,4 ans en 2011. Travailler plus pour gagner moins...

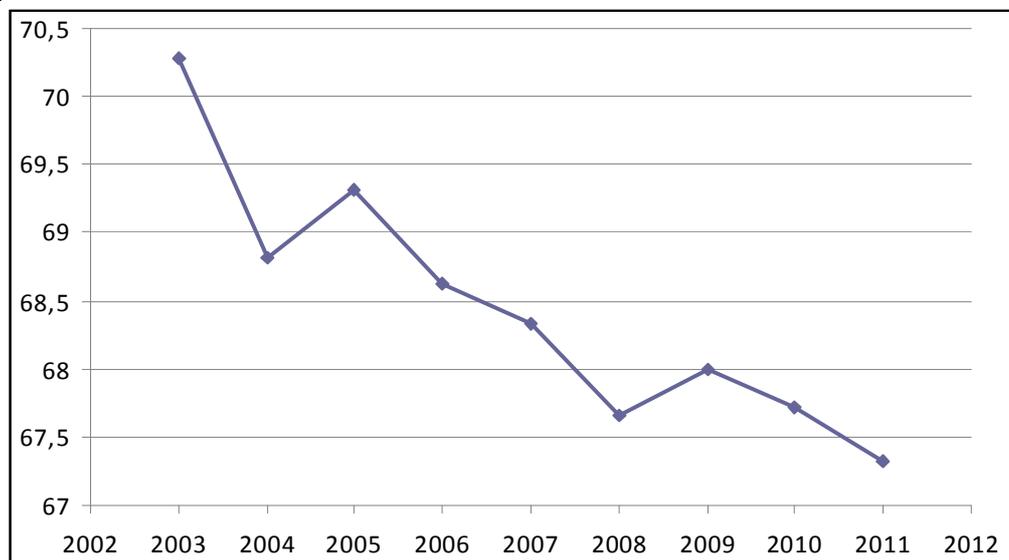
Si l'on se projette dans le futur, en 2020 puis en 2030, en calculant les pourcentages moyens de pension prévisibles si la régression se poursuit selon la même équation, on obtient pour 2020 un taux moyen de 64,05 % et pour 2030, de 60,92 %. Les années 2020 et 2030 ne sont pas très éloignées, beaucoup des lecteurs de ce bulletin doivent se sentir concernés. Chacun peut d'ailleurs faire le calcul correspondant à son année hypothétique de départ en retraite. Cependant, nous enseignons à nos élèves que les prévisions faites au-delà de quelques années, sur la base d'un calcul comme celui qui précède, ne sont pas très fiables. On peut cependant observer dans les données fournies, qu'elles résultent de réformes des retraites successives qui, à chaque fois, ont pour conséquence la baisse de ce taux de remplacement moyen, c'est-à-dire de réformes qui traduisent la même volonté politique de faire baisser ce taux, un taux qui s'applique aussi à un salaire de fin de carrière qui ne cesse de perdre du pouvoir d'achat.

Une nouvelle réforme en 2013

Par conséquent, si une nouvelle réforme des retraites, annoncée pour 2013, s'inscrit dans la même logique, nous aurons la garantie que notre équation pourra rester valide pour longtemps encore. Il nous faut donc obtenir par nos mobilisations, nos actions syndicales, ... un véritable changement de politique en matière de retraites et, plus globalement, de protection sociale.

Grèves et manifestations le 31 janvier s'imposent aussi pour cela, et nous ne devons pas en rester là.

- Jean-Claude LAMARCHE -



2003	70,28
2004	68,82
2005	69,32
2006	68,63
2007	68,33
2008	67,66
2009	67,99
2010	67,72
2011	67,32

Évolution du taux de remplacement moyen des retraites de la Fonction publique depuis 2003.

2 h 12 min.

127 001 élèves (hors SEGPA) sont attendus à la rentrée 2013 dans les collèges de l'académie. L'augmentation, continue depuis 3 ans, va toucher tous les départements.

Suivant les orientations du ministère, le rectorat nous annonce que les 171 postes créés dans l'académie seront attribués en priorité dans les collèges. Ainsi, 71 postes sont prévus pour compenser la hausse des effectifs et reste un volant de 30 postes pour - dixit le rectorat - « *L'effort académique est porté sur les collèges pour la mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés à l'hétérogénéité des publics et des parcours favorisant la réussite des élèves* ». 30 ETP pour 245 collèges, cela fait... 2 heures et 12 minutes par collège.

Le rectorat a donc fait un copier / coller de la précédente rentrée pour évaluer les enveloppes des collèges en reprenant la base des seuils de division identiques à ceux de la rentrée 2012, soit 28 élèves pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème}, hors RRS, et 29 élèves par classe sur les niveaux 4^{ème}, 3^{ème}. Les DASEN vont reproduire les situations aberrantes de l'année dernière dans des établissements de l'éducation prioritaire avec le financement de 4 groupes de LV... pour 5 classes.

Reste les 30 ETP à partager et l'on retrouve le triptyque maudit « *Autonomie - Expérimentation - Contractualisation* ». La tendance est lourde, dans certains départements de l'académie, de donner des moyens supplémentaires en fonction des contrats d'objectif, dotant particulièrement des établissements en fonction de l'expérimentation de dispositifs dérogatoires ou autres. Le ministère précédent s'est appuyé sur ce triptyque pour déréglementer le système éducatif en renvoyant aux établissements eux-mêmes, soumis à une « *obligation de résultats* » dans le cadre d'une pénurie organisée des moyens, la responsabilité de s'affranchir des règles nationales, et ce, au nom d'une adaptation au « *local* » et du principe de réalité. En l'absence de dispositions nouvelles, il convient donc d'être particulièrement vigilant dans les CA au mo-

ment de la répartition prévisionnelle de la DHG pour la rentrée à venir.

Bon nombre d'expérimentations sont par ailleurs imposées aux EPLE d'en haut alors qu'elles devraient émaner d'une démarche volontaire des équipes et faire partie du projet d'établissement voté par le CA. : EIST (*Enseignement intégré de Sciences et de Technologie*) dans plusieurs collèges de l'académie, classes sans notes et particulièrement pour la 6^{ème}, « *école du Socle commun* » en Ardèche, « *cours le matin, sport l'après-midi* », parcours différenciés dès la 4^{ème} en Isère.

Ces expérimentations remettent clairement en cause les objectifs assignés au collège, l'organisation disciplinaire des enseignements, les missions et services des personnels ; elles induisent une nouvelle hiérarchie des disciplines en marginalisant celles qui ne seraient pas jugées aussi « *fondamentales* » que les autres. Si le SNES reste favorable à des expérimentations encadrées, sur l'initiative des personnels et en tout état de cause avec leur accord, il appelle à faire échec à toute expérimentation qui ne viserait pas explicitement à améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels dans le respect de la réglementation en vigueur (*horaires et programmes nationaux pour les élèves, statuts et règles de gestion pour les personnels...*) pour permettre une véritable démocratisation du Second degré.

EIST en 6^{ème} et 5^{ème} avec des enseignants polyvalents ; « *PPRE passerelles* » ou « *accompagnement personnalisé en 6^{ème} pris en charge par des professeurs des écoles* » ... toutes ces mesures, qui n'ont pas été supprimées par le nouveau ministre, contribuent à habituer tranquillement les esprits à la construction d'« *écoles du Socle* » et à un système éducatif à deux vitesses.

Ne les laissons pas se mettre en place !

- François LECOINTE -

Du côté des S1 : bilan d'étape.



Conformément à nos mandats de congrès, la CA académique de juin dernier, en désignant son nouveau bureau académique, s'est donné les moyens d'améliorer l'implantation, le développement et le suivi des sections d'établissements (S1) du SNES dans l'académie. Depuis longtemps nous avons souligné le caractère essentiel de ce maillon, en particulier dans une académie aussi vaste que la nôtre.

Désormais en charge de ce dossier, j'ai pu visiter 22 établissements, seul ou accompagné par des militants du S2 concerné ; une militante du SNASUB-FSU participe à certains de ces déplacements pour rencontrer les personnels administratifs des établissements et chercher à faire vivre la FSU au plan local. On peut ajouter dans cette activité ma participation au stage organisé pour les S1 de Savoie par le S2-73, le stage des S1 du grand Grenoble sur la question de la carte scolaire ou ma participation aux bureaux départementaux de Drôme (S2-26) ou d'Isère (S2-38) sur cette question du suivi des S1. Il faut ajouter à ce nombre de 22, les quelques établissements visités par d'autres militants du S3.

L'aspect positif, c'est que cela représente davantage que les années précédentes pour la même période, à l'exception des tournées « éclair » des élections professionnelles. Le bémol est que j'aurais pu faire davantage, mais les mardis et jeudis, jours de décharges de service pour cette mission, ont été souvent pris en ce début d'année scolaire par des instances syndicales ou administratives, comme par la nécessité de disposer rapidement du bulletin de présentation de la section académique en début d'année.

Les formes d'intervention comme les attentes locales ont été très différentes d'un établissement à l'autre, selon qu'il existait ou non un S1 ou des adhérents isolés. Parfois transparents dans la « salle des profs » sur un temps de récréation très court, nous avons parfois senti une réelle attente et une demande de suivi et de soutien. Sur les 22 visites, nous avons participé à 5 « heures mensuelles syndicales d'information (HMIS) », à la demande du S1 ou sur proposition du S3 ou du S2, avec à chaque fois une bonne participation (de 15 à 25 collègues) mais sur des questions très différentes : 3 ont porté essentiellement sur des problèmes locaux et des difficultés avec la hiérarchie, les deux autres sur des questions plus générales, d'orientation syndicale et de projet éducatif ou d'actualité du projet de loi d'orientation. Je vais essayer de placer au moins une HMIS par journée de déplacement, car c'est une forme qui donne davantage de temps de discussion.

La détermination des établissements à visiter répond à plusieurs critères ; le premier est notre faiblesse locale (pas ou peu de syndiqués, pas de S1) ; le second est la proximité géographique de l'EPLÉ répondant au premier critère : si un déplacement est jugé prioritaire, il faut en profiter pour rencontrer le plus de S1 possible dans le secteur ; le troisième critère est la demande locale : dans la mesure des possibilités de leurs agendas, les militants du S3 et des S2 sont heureux de participer à des réunions de S1 ou de section locale FSU, à des HMIS ou à des initiatives plus conviviales.

Donc, ne pas hésiter à nous solliciter !

- Jacques AGNÈS -



Affichage syndical

Lycée Charles Poncet

Si, pour les visites de S1, la priorité a été donnée aux établissements où nous étions le moins bien représentés, la section académique souhaite également régulièrement présenter, dans ses publications et sur son site, des S1 nombreux et actifs. Il ne s'agit pas d'indiquer des modèles à reproduire, ni de culpabiliser les S1 qui ont des difficultés : chaque établissement est particulier, a son histoire, son rapport au syndicalisme, ses pratiques collectives : le trait commun le mieux partagé est la spécificité locale ! Toutefois, nous souhaitons témoigner de ce qui existe et fonctionne, car il faut le rappeler une fois encore, le SNES, quelles que soient les qualités et l'engagement de ses militants départementaux et académiques, comme de ses élus – et elles sont innombrables – n'a de réalité que par le nombre de ses adhérents et leur capacité à s'organiser dans chaque établissement.



Anne BRICLOT

Pour initier cette série récurrente, nous commençons par donner la parole à Anne BRICLOT et Jean LÉGER, deux des piliers du plus « gros » S1 de l'académie.

Jacques : avec 45 syndiqués à jour de leur cotisation au 21 décembre, le S1 du lycée Charles Poncet est le plus important de l'académie ; est-ce lié à la taille de l'établissement ?

Anne : c'est le grand lycée technique de la vallée de l'Arve ; cela dit, avec aujourd'hui environ 1200 élèves et 120 profs, il est du même gabarit que pas mal d'autres du département.

Jacques : un taux de syndiqués de plus de 37%, c'est aujourd'hui assez exceptionnel ; comment l'expliquez-vous ?

Jean : ce qu'Anne n'ose pas mettre en avant, c'est sa présence dans le bahut et sa capacité à imposer le débat politique, au sens large du terme, dans la salle des profs : un panneau d'affichage renouvelé toutes les semaines, qui fait le lien entre l'actualité économique, sociale et politique et le quotidien du lycée, des interpellation à la cantonade, sans parler de la relance des collègues non à jour ; sa ténacité...

Anne : il veut dire que je suis carrément pénible... En fait, il existe une vraie tradition de débats collectifs sur toute sorte de sujets ; et quand le lycée lui-même est en cause, les filières, les options, les BTS, nous saisissons les parents, la presse, les élus locaux... Par ailleurs, les collègues parlent assez librement, des questions de société comme de nos difficultés professionnelles, cela aide à situer les vraies

responsabilités devant ces problèmes ; dans beaucoup trop d'établissements, les collègues ont tendance à interioriser leurs difficultés, à se replier sur leurs pratiques individuelles ou à critiquer leurs collègues ; nous, nous pouvons être réellement solidaires...

Jacques : près du tiers des syndiqués enseignent une discipline industrielle ; c'est également plus que dans bien des lycées techniques...

Anne : Jean ne l'avouera jamais, mais son rôle est essentiel...



Jean LÉGER

Jean : depuis 10 ans, le pouvoir s'est ingénié à détruire cette voie de diversification et de réussite, qui pourtant a permis à de nombreux jeunes d'accéder au baccalauréat et à un BTS ; les suppressions de postes et leur corollaire des réformes successives visant à supprimer nos enseignements ont fait perdre leur poste à de nombreux collègues ; les plus jeunes recrutés n'ont pas pu enseigner leur discipline et sont invités à changer de métier. Il n'est pas toujours facile de situer les vraies responsabilités et de convaincre que l'action collective peut imposer d'autres choix.

Jacques : j'imagine qu'avec un tel S1, il existe une vie syndicale active ?

Anne : les réunions strictement SNES ou FSU sont plutôt rares ; mais dès qu'un problème se pose nous fonctionnons par AG. L'avantage, c'est une capacité à entraîner un collectif qui nous dépasse ; l'inconvénient, c'est un déficit de débats d'orientation interne, en particulier dans la préparation des congrès ou lors des consultations des adhérents.

de Cluses (74)

C'est d'autant plus dommage que nous avons de véritables différences d'orientation et de choix de société entre nous ; dans ce département très à droite, avec même un poids important de l'extrême-droite, nous faisons tous figure de gauchistes, mais en réalité les plus engagés d'entre nous sur le plan politique couvrent tout l'éventail de la gauche, de la majorité actuelle à la gauche de la gauche, en passant par l'écologie politique...



La relève...

Jean : nous avons heureusement quelques réunions conviviales, un pique-nique aux beaux jours, une fondue ou un couscous à l'occasion.

Anne : à peine deux fois par an, c'est peu...

Jacques : c'est plus que pas mal de S1 ; cela dit, quels sont selon vous les bémols de votre bilan... ou vos marges de progression ?

Jean : les 45 syndiqués sont tous enseignants ; nous avons un vrai travail à faire en direction de la vie scolaire, CPE, AED...

Anne : il faudrait davantage d'implication des autres collègues ; nous faisons tourner le S1 à trois ou quatre, avec Hélène qui a accepté de prendre cette année la responsabilité du S1 ; nous ne sommes pas éternels ; Jean est plus jeune que moi, mais pour ma part, c'est la quille dans deux ans...



- Jacques AGNÈS -

Congrès d'étude

Les 11 et 12 avril prochains, la Section académique tiendra son congrès académique d'étude, comme tous les deux ans, les années où il n'y a pas de congrès statutaire.

C'est en 2006 que le tout premier congrès d'étude a travaillé sur le lien entre projet éducatif et projet de société, puis celui de 2008, sur les questions relatives à nos métiers, et celui de 2010, sur l'outil syndical pour rassembler les personnels et porter leurs revendications.

Notre congrès de 2013, dans le contexte, fera bien sûr porter la réflexion sur le projet de loi de « Refondation de l'École » mais, au-delà, sur sa confrontation avec notre projet d'École, les stratégies syndicales à mettre en place pour le faire advenir et les rapports entre le syndicalisme et les gouvernements de gauche (avec des retours sur les périodes passées).

Sans préjuger de l'ordre des journées ni de l'organisation précise des séances, nous envisageons un temps d'information et de travail sur la loi d'orientation et l'ensemble des annexes dont on aura alors connaissance, rien n'étant véritablement ficelé aujourd'hui. Il nous semble également pertinent de revenir sur les périodes récentes où la gauche a été au pouvoir pour essayer d'en tirer des enseignements en termes de stratégie syndicale.

Dès maintenant, vous pouvez adresser vos contributions sur ces questions : les contributions individuelles, de S1, de courants de pensées seront publiées si possible (selon volumes et délais). Elles seront de toute façon portées à la connaissance du congrès.

Les S1 recevront dans quelques semaines le matériel nécessaire (programme détaillé, mandats, etc.)
Rappel du Règlement intérieur : « Le congrès est constitué de la CA académique et de délégués de S1 à raison d'un délégué par tranche de 25 adhérents, la dernière tranche pouvant être incomplète. Tout syndiqué à jour de sa cotisation peut assister au congrès. »

Dans la pratique, le congrès d'étude est ouvert à tous ceux qui souhaitent y participer.

- Pour le bureau académique, Corinne BAFFERT -

LE M.E.N. BRADE SON SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION

Une des annonces du Ministre de l'Éducation Nationale suite à la concertation sur l'École, préfigure la disparition des services publics d'Orientation de l'Éducation Nationale (*les Centres d'Information et d'Orientation*) et, de pair, une modification des activités et conditions de travail des conseillers d'orientation-psychologues.

Le scénario envisagé prévoit en effet le transfert des C.I.O. aux Régions et une double tutelle pour ses personnels qui demeureront fonctionnaires d'État : l'État pour le travail dans les établissements scolaires et la Région pour le travail dans le Service Public Territorialisé de l'Orientation (S.P.T.O.).

La mise en place de ce S.P.T.O. par chaque Région va dans le sens de la demande de l'Association des Régions de France pour la maîtrise de la chaîne Formation / Orientation / Emploi, supposée résoudre les problèmes d'emploi. Elle mêle orientation scolaire et orientation professionnelle, niant les spécificités et les problématiques des différents publics. Par ailleurs, en confiant aux Régions la responsabilité du S.P.T.O., la labellisation de ses structures se fera selon des critères établis régionalement. Aucun cadrage national n'est annoncé. Selon les situations locales, tel organisme ou association pourrait obtenir un label et s'en prévaloir pour intervenir auprès des publics scolaires, sans garantie des qualifications des intervenants.

Les C.I.O. abandonneraient ainsi leurs missions pour l'Éducation Nationale pour se conformer aux politiques régionales d'Orientation et de formation professionnelle dans le cadre du S.P.T.O. Cette double autorité risque d'être, pour les personnels, source de conflits et de pression des Conseils régionaux pour qu'ils concentrent leurs activités sur des missions qui sont sans lien avec les élèves scolarisés et les établissements scolaires. Ce sont les élèves et les familles qui feront les frais de cet écartèlement car les personnels qualifiés pour les accompagner seront encore moins présents dans les établissements scolaires.

Le SNES et la FSU sont bien entendu attachés au droit d'aide à l'Orientation pour tous mais selon d'autres modalités. Ils demandent un moratoire et la mise à plat du Service Public d'Orientation avec la différenciation du service d'orientation scolaire de celui de l'orientation professionnelle, concernant les adultes. Le SNES récuse totalement toute disposition qui consisterait à placer les personnels sous une double autorité. Le réseau des C.I.O. doit être maintenu dans l'Éducation Nationale. Les Directeurs de C.I.O. et les COP-SY doivent continuer à exercer la totalité de leurs missions dans les établissements scolaires et les C.I.O.

- Frédérique PÉNAVAIRE -

Sommaire

Page 1 : Éditorial
Page 2 : Tribune EE.
Page 3 : Tribune UA
Page 4 : Hors-classe des agrégés
Page 5 : Texte adopté à la CA
Page 6 : Engagez-vous, qu'y disait
Page 7 : Retraites
Page 8 : 2 h 12 min.
Page 9 : Du côté des S1...
Pages 10-11 : Au lycée de Cluses
Page 11 : Congrès d'étude.
Page 12 : Orientation / Concours réservés

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403 -
Saint Martin d'Hères - Cedex
Courriel : s3gre@snes.edu
Tél : 04 76 62 83 30
Fax : 04 76 62 29 64
Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>

CONCOURS RÉSERVÉS

Au BO n° 47 du 20 décembre 2012 sont publiés les textes organisant les concours réservés session 2013.

EN BREF..

Inscriptions par Internet du 15 janvier 2013 au 21 février 2013 sur SIAC. Les candidats doivent remplir les conditions d'accès au concours réservé choisi au plus tard à la date de remise du dossier de RAEP, soit le vendredi 8 mars 2013 (*le contenu des concours réservés étant calqué sur ceux des concours internes*).

- ❖ Pas de condition d'âge
- ❖ Les concours sont organisés pendant une durée de 4 ans à compter du 13 mars 2012. Ils seront ouverts jusqu'au 12 mars 2016.
- ❖ Public concerné : les contractuels du Second degré, les contractuels du Supérieur, les non-titulaires MGI ou MIJEN, les contractuels GRETA
- ❖ Ancienneté de service : 4 ans équivalents temps-plein dans les six dernières années
- ❖ Éligibilité : À la date du 31 mars 2011, il fallait être en activité ou en congé (*ceux relevant du décret du 17 janvier 1986*) ou ceux en en fonction entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2011 dont le contrat a pris fin pendant cette période
- ❖ Aucune condition de titres ni de diplômes

2500 postes à pourvoir nationalement toutes disciplines confondues (*seuls les concours réservés d'hébreu et de langues mélanésiennes sont fermés*)

- Gabriel ÉMERY -